

COMITE #

Récépissé #

Propriétaire ou son représentant :

NOM / Prénom :

Adresse :

Tel / Email :

	Date	Dépositaire (Nom / Signature)	IGC (Nom / Signature IGC)
Dépôt :			
Reprise :			

Description :

Titre du tableau ou sujet :

Support et dimensions :

Signature et emplacement :

Etat général, marques, autres détails :

Diligence

A votre connaissance et à la suite des diligences raisonnables que vous avez effectuées, vous affirmez que l'œuvre présentée n'est pas identifiée, ou n'a jamais été identifiée, comme volée ou disparue, qu'elle ne fait pas l'objet d'un recel, d'une spoliation ou de toute autre appropriation frauduleuse ou trafic illicite.

Assurance

L'œuvre à examiner ne sera aucunement assurée par l'Institut Gustave Courbet, quels que soient les risques notamment ceux liés à la destruction, à l'endommagement, à la perte ou au vol de l'œuvre, et ce quelle que soit la durée du dépôt. Le propriétaire devra prendre toutes dispositions, à sa convenance et à ses frais, pour assurer l'œuvre déposée s'il le souhaite. Il est en outre précisé que seule l'assurance de l'objet (assurance chose) interviendra en cas de dommage. En cas de renoncement à faire assurer spécifiquement l'œuvre, le propriétaire (ou son représentant) assume l'ensemble des risques liés notamment à la destruction, à l'endommagement, à la perte ou au vol de l'œuvre.

Droit applicable

L'œuvre est déposée en vue d'être examinée par le Comité Courbet qui délivrera un avis d'insertion dans le futur catalogue raisonné de Gustave Courbet. Cet avis ne pourra donner lieu à aucune réclamation. Le présent accord est expressément soumis au droit français et toutes contestations relatives à son application, son interprétation ou les conséquences qui pourraient en découler, notamment quant aux termes de l'avis délivré par le Comité Gustave Courbet, ne pourront être examinées que dans le cadre des dispositions du droit français. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Grande Instance de PARIS en France.

Date et signature du propriétaire :
précédés de la mention « lu et approuvé »